

Le président

Paris, le 29 AVR. 2024

Monsieur le président,

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique accuse bonne réception de votre courrier relatif à l'émission « *Enquête de Santé* », diffusée le 28 février 2023 sur la chaîne France 5 et consacrée au sujet des antidépresseurs.

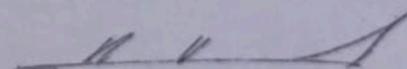
L'Arcom, réunie le 25 avril 2024, a étudié les arguments développés dans ce courrier. Elle a considéré que ceux-ci n'étaient pas de nature à remettre en cause sa décision du 28 juin 2023.

L'Autorité a constaté que les différentes interventions en plateau soulignaient l'efficacité des antidépresseurs tout en faisant mention des facteurs de risques et des effets indésirables. De plus, aucun des médecins n'a fait référence, en des termes laudatifs, à un antidépresseur spécifique ou à un laboratoire.

En outre, la seule absence de mention des revenus et avantages perçus par les intervenants de la part de l'industrie pharmaceutique ne peut être considérée comme caractérisant un manquement de l'éditeur à l'obligation d'honnêteté de l'information qui lui incombe.

L'Arcom vous informe par ailleurs de la possibilité de saisir le Conseil national de l'Ordre des médecins, sur le fondement de l'article L. 4113-13 du code de la santé publique.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Roch-Olivier MAISTRE

Monsieur Christian GUY-COICHARD
Président du Formindep
Maison des associations
8, rue du Général Renault
75011 PARIS

